

reprise d'ancienneté dans la fonction publique

Par rak 21, le 16/05/2008 à 18:16

Bonjour à tous;

Je poste ce message afin que vous puissiez m'apporter des réponses, car je suis un non-initié en droit du travail (en droit tout court d'ailleurs oops).

Je vous explique donc mon petit souci, et vous remercie par avance de m'accorder quelques instants.

J'ai passé et réussi un concours afin d'intégrer la DDE (et oui, il en faut wink) en novembre 2005 avec une prise de poste le 26 décembre 2005.

J'ai donc effectué un peu plus de 2 ans au sein de la DDE (fonction publique d'état) avant d'être intégré au conseil général (fonction publique territoriale) dans le cadre de la décentralisation.

Jusqu'à là, aucun problème, sauf que des collègues qui ont pris leurs postes en même temps que moi ou même après (depuis mi-2005 apparemment) ont vu une partie de leur ancienneté prise en compte pour le calcul de leur échelon!!

Pour ma part je l'ai constaté: un collègue avec 2 mois d'ancienneté est déjà au cinquième échelon alors que je ne suis qu'au deuxième en 2 ans et demi!

La DDE n'a donc jamais pris en compte mon ancienneté dans le privé, et ne m'en n'a même jamais averti!!

Je demande donc à un de mes supérieurs de s'occuper de cette affaire, et on lui confirme un oubli.

On me fait savoir que pour bénéficier de cette reprise d'ancienneté (terme employé par la DDE) il me faut fournir les certificats de travail de mes anciens employeurs.

Je travaille depuis 1989; et j'ai pas mal changé d'emplois (apprentissage; intérim...etc) et il me manque la plupart de ces documents!

Je fais donc un courrier à la CRAM, qui me valide tous mes trimestres depuis 1989!

J'envoie donc une photocopie de ce document à la DDE en lui expliquant mes quelques petits soucis.

Pas de réponse, si ce n'est un message sur mon répondeur demandant plus d'informations.

Je refais donc un courrier et là silence total!

Je renvoie encore deux autres courriers à cette personne mais toujours pas de réponses!

Je décide donc d'envoyer une lettre au chef de service du personnel; et là encore pas de courrier en retour; seulement un message (d'un troisième interlocuteur!) sur mon répondeur m'indiquant qu'il me fallait envoyer [u:2efnx7mx] tous mes bulletins de salaires [u:2efnx7mx] (impossible car la plupart égarés dans les déménagements!)

Je n'ai donc à ce jour aucun courrier de la DDE m'indiquant la marche à suivre; malgré mes 4 ou 5 lettres!!!

Je me tourne donc vers vous afin que vous puissiez m'indiquer à quel endroit je peux consulter le décret d'application; afin que je sache enfin les pièces indispensables à ma reprise d'ancienneté et quelques conseils éventuellement!

Je pense avoir résumé la situation et vous demande de m'excuser pour les fautes d'orthographe qui auraient échappées à ma relecture.

A bientôt

Par **rak 21**, le **21/05/2008** à **18:18**

Bonsoir à tous;

Il semblerait que mon petit souci n'inspire pas grand monde.

Si seulement quelqu'un me disait ou chercher(site web ou autre)!

A bientôt,j'espère.